

Les premiers pas en baladodiffusion





Laurence Langlois-Bluem Académie de Nancy-Metz

Qu'est-ce que l'on entend par baladodiffusion ?

- La baladodiffusion ou « podcasting » c'est la possibilité de télécharger des contenus audio et vidéo qui peuvent être ensuite transférés sur des lecteurs numériques afin d'être écoutés et visionnés) en différé.
- Ces lecteurs permettent l'écoute de documents authentiques ou didactisés en tous lieux mais également avec une fonction enregistrement pour développer et dédramatiser la production orale.

Les premiers pas en baladodiffusion

- 1. Les arguments en faveur de la baladodiffusion
- II. Les possibilités de financement
- III. Conseils pour l'achat du matériel
- ıv. La convention de prêt
- v. La mise en route
- vi. La gestion des fichiers

I. Les arguments en faveur de la baladodiffusion

- Permet d'augmenter le temps d'exposition à la langue (en classe et en dehors de la classe)
- Permet de travailler à son rythme (au niveau de l'écoute comme de l'enregistrement)
- Permet de développer l'autonomie de l'élève (en langue mais aussi dans l'utilisation du matériel)
- Donne accès à des supports et ressources plus variés
- Aide l'élève à combattre sa timidité,
 l'appréhension, aide à la concentration.

II. Les possibilités de financement

Il est possible de faire des demandes auprès:

- Des collectivités (Conseil Général, Conseil Régional)
- Des fédérations de parents d'élèves
- De votre propre établissement (puis le faire voter au Conseil d'Administration)
- De la Mission TICE (mais uniquement dans le cadre d'une expérimentation comme celle de 2009-2010 pour Nancy-Metz).

Notre avis : nous vous conseillons de monter un projet d'équipe en justifiant l'utilité et les perspectives qu'offre la baladodiffusion.

Autres possibilités:

- L'équipe de langues de l'établissement peut demander à utiliser les crédits d'équipements.
- Dans certains établissements, l'équipe de langues a choisi de mutualiser ses crédits d'enseignement pour financer l'achat de baladeurs mais ce n'est peut-être pas la meilleure approche car il ne reste ensuite plus rien pour des crédits qui ne sont pas destinés à cela.

III. L'achat du matériel

1. Lecteur mp3 ou mp4?

- <u>Faire un choix</u> entre l'achat de <u>lecteurs</u> mp3 (qui permettent de lire des contenus audio) ou de <u>lecteurs</u> mp4 (qui permettent de lire des contenus audio *et* vidéo).
- Il faut s'assurer que les baladeurs supportent les formats les plus usuels (MP3, WAV, WMA pour les <u>mp3</u>) et (AVI, FLV, MPG, MP4, MOV, WMV ainsi que quelques formats d'image tels que JPG, BMP, GIF, PNG pour les <u>mp4</u>).
- Notre avis: les mp3 sont moins onéreux et moins fragiles car la surface de l'écran (zone cassable) est souvent réduite par rapport aux mp4. Et même si l'écran est plus grand sur un mp4, il reste assez petit pour apprécier tous les détails d'une vidéo.

2. Quelles fonctionnalités choisir? Quelle ergonomie?

- fonction dictaphone (et non FM ou jeux vidéo). Il est souhaitable que le micro soit intégré au lecteur. Il y a une perte de qualité lorsque que les micros sont intégrés aux écouteurs.
- une <u>prise USB</u> (pour faciliter la charge) sans câble si possible et éventuellement rétractable (cela évite la perte du capuchon).
- une <u>batterie</u> (surtout pas de pile)
- capacité entre <u>128 Mo</u> et <u>1 Go</u> (sauf pour vidéo : prévoir 4 Go).
 <u>Notre avis</u>: 128 Mo est amplement suffisant pour des enregistrements d'élèves souvent courts et pour diffuser des fichiers audio en mp3, format peu volumineux. Par contre, il faut prévoir une clé professeur d'1 Go pour récupérer toutes les productions d'une classe.

Le baladeur doit être assez fin pour permettre un branchement de plusieurs baladeurs sur un même ordinateur ou sur un HUB (sorte de multiprise pour clés USB). En effet, l'espace entre les ports est souvent très réduit.

3. Les écouteurs

Plusieurs possibilités s'offrent à vous:

- Prévoir des écouteurs munis d'oreillettes interchangeables pour l'hygiène.
- Ajouter des écouteurs sur la liste des fournitures scolaires
- Laisser le choix aux élèves d'utiliser leurs écouteurs ou casque personnels
- ✓ <u>Notre avis</u>: en avoir toujours quelques paires d'avance en cas d'oublis du matériel à la maison.

4. Les tarifs

- Il faut compter entre 20€ et 30€ pour un baladeur mp3 (entre 128 Mo et 1Go) et entre 40€ et 50€ pour un mp4.
- ✓ *Notre avis :*
- faire l'achat auprès d'un commerçant proche pour faciliter le service après-vente
- penser à avoir 2 ou 3 baladeurs en plus pour les élèves les ayant oubliés à la maison !
- Nous ne conseillons pas l'utilisation des mp3 personnels des élèves. Le matériel n'appartenant pas à l'établissement, peut-on l'imposer à des fins pédagogiques et exiger que l'élève l'ait toujours avec lui? L'élève acceptera t-il de le laisser au professeur? le professeur devra en plus gérer les différents formats de fichiers.

5. Matériel annexe

Il est peut-être utile de prévoir:

- une boîte ou un étui de protection rigide surtout si l'écran est fragile pour faciliter le transport du matériel dans le sac de l'élève.
- ✓ <u>Notre avis:</u> certains baladeurs mp3 sont suffisamment petits et résistants pour tenir dans la trousse sans protection au même titre qu'un stylo.
- quelques prises secteur à prêter aux élèves n'ayant pas d'ordinateurs à la maison (pour recharger le lecteur)

5. Matériel annexe (suite)

On peut éventuellement s'équiper :



D'un HUB permettant de connecter plusieurs baladeurs en même temps pour récupérer et charger des fichiers. Attention, il faut un petit logiciel pour gérer la synchronisation des clés (ex : scolasync). [entre 20 et 30€ pour 7 ports]

Ou



D' un duplicateur de clés USB (surtout si on ne possède pas d'ENT). Il en existe actuellement pouvant dupliquer jusqu'à 35 clés simultanément. La clé prof envoie un fichier en même temps sur toutes les clés des élèves ou récupère les enregistrements des élèves en une seule manipulation sur sa clé. [il faut compter entre 1300 et 1500€ l'appareil]

IV. La convention de prêt

- Si vous souhaitez prêter les baladeurs aux élèves, il est nécessaire de définir une convention de prêt qui devra être votée au Conseil d'Administration.
- Il faut estimer le montant de remboursement à la charge des familles en cas de perte ou de détérioration (jamais supérieur au montant d'achat et dégressif chaque année)

IV. La convention de prêt

Des recommandations:

On ne peut pas demander de caution en collège

Mission TICE

Pascal Faure IA IPR SVT Conseiller TICE

Francis Giraudot Sacrétaire Général d'Académie Adjoint Directeur des moyens académiques

> Téléphone : 03.83.86.25.85 03.83.86.20.32

Fax: 03.83.86.25.17

Mel. ce.ctice@ac-nancy-metz.fr

> Rectorat CO N° 30013 10 rue de Santifontaine 54035 NANCY

Objet : condition de prêt d'un baladeur à une élève de collège ou de lycée

Votre établissement dispose de baladeurs qui doivent être prêtés à des élèves dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes. La pérennité de ces matériels de petite taille ne sera assurée que si l'élève et ses parents se sentent concernés,

Nous souhaitons vous rappeler la réglementation applicable en termes de prêt.

> En collège :

La gratuité de l'enseignement vous interdit de demander une caution. En revanche, il est nécessaire de faire adopter, en conseil d'administration, les conditions de prêts et les modalités à prévoir en cas de dégradation, de vol ou de perte du baladeur. Il faut alors préciser que l'établissement établira une facture que la famille devra acquitter.

En lycée :

Pour impliquer les parents des élèves, il peut être décidé de demander une caution qui doit, dans tous les cas, rester raisonnable et inférieure au coût réel de l'appareil : son remboursement sera conditionné par la restitution de l'appareil en bon état.

Il est obligatoire d'encaisser le chêque de caution des sa remise. Ne pas l'encaisser contrevient aux règles de la comptabilité publique. Il convient de faire faire prendre cette décision en conseil d'administration, en précisant bien le processus d'encaissement et de restitution de la caution aux familles. Bien évidemment, les parents devront être informés de toutes ces modalités.

Il est nécessaire également de faire adopter en conseil d'administration les conditions de prêt de même que celles à prévoir en cas de dégradation, de vol ou de perte du baladeur. Il conviendra alors de préciser que l'établissement établira une facture que la famille devra acquitter.

> Pascal FAURE IA-IPR, Conseiller TICE

Francis GIRAUDOT Secrétaire Général d'Académie Adjoint, Directeur des moyens académiques.

IV. La convention de prêt

Il est, par exemple, utile de mentionner:

- Article 1 : L'objet de la convention (quel lecteur avec ses références)
- Article 2 : le matériel mis à disposition (avec tarifs de remplacement)
- Article 3 : les responsabilités de l'emprunteur
- Article 4 : définition de l'utilisation (à des fins pédagogiques)
- Article 5: fin de la mise à disposition

Notre avis : vous trouverez des exemples de conventions sur de nombreux sites tels que:

www.ac-rennes.fr/pedagogie/portail_lv/documents/balado_as.pdf
http://intranet.crdp-nantes.fr/InfoIntra/upload/53/00001590_ConventionTrans.pdf

IV. La convention de prêt II faudra définir le mode de prêt (décision d'équipe)

Vous pourrez choisir:

- D'équiper tous les élèves d'1 ou 2 classes : ils reçoivent un baladeur pour l'année. Ils l'emportent chez eux au même titre qu'un manuel.
- D'équiper la section langue vivantes : les collègues se servent des baladeurs pour plusieurs classes, uniquement pour un projet précis dans un temps limité
- Notre avis : cela suppose une bonne cohésion au sein de l'équipe de langues et des plages de concertation.
- <u>D'équiper</u> uniquement <u>les élèves ne possédant pas de baladeur</u>: s'assurer que les élèves utilisant leur baladeur personnel ont bien la fonction " dictaphone" :
- Notre avis: très délicat car le matériel n'appartient pas à l'établissement.

V. La mise en route

1. Définir les rôles de chacun

- ✓ Dans la gestion des conventions de prêt (qui conserve les documents : le gestionnaire ou le coordonnateur de langue?)
- ✓ Dans la gestion du matériel cassé (prévoir un formulaire à envoyer aux parents en cas de casse ou de perte).
- Dans l'entretien du matériel (début et fin de prêt) : il faut un professeur volontaire pour coordonner, gérer le matériel et faire un état des lieux régulier.
- Définir où stocker le matériel (surtout quand toute une équipe se partage le matériel)
- Faciliter le transport du matériel : valise, chariot (surtout si vous possédez un duplicateur)

V. La mise en route

2. Donner une appellation simplifiée

 Avant le prêt aux élèves, il faut marquer les lecteurs en réalisant un fichier sur lequel on relève <u>les numéros de série</u> (s'il y en a) et leur donner une appellation simplifiée (pour faciliter le ramassage ou la distribution).

	н	G	t.	C	A	- 4
		140				
		110	eurs multimédia VVG 2	Leci		
	Observations	Classes	NOM Dránom	CHI	NIO VAIC	1
15	Observations	Classe	NOM, Prénom	J/N ▼	N° VVG	2
		3ème B	AURIST Period	M3700121039	VVG 1	3
		3ème A	BERTHOUS Cabrielle	M3700121040	VVG 2	4
		3ème A		M3700121041	VVG 3	5
		3ème A		M3700121046	VVG 4	6
		3ème A		M3700121110	VVG 5	7
		3ème B		M3700121054	VVG 6	8
		3ème B		M3700121056	VVG 7	9
		3ème A		M3700121242	VVG 8	10
		3ème A	DRIFT Assetting	M3700121246	VVG 9	11
		3ème B		M3700121289	VVG 10	12
		3ème B		M3700121252	VVG 11	13
		3ème A		M3700121264	VVG 12	14
		3ème B		M3700121267	VVG 13	15
		3ème B 3ème A 3ème B 3ème B 3ème B		M3700121056 M3700121242 M3700121246 M3700121289 M3700121252 M3700121264	VVG 7 VVG 8 VVG 9 VVG 10 VVG 11 VVG 12	9 10 11 12 13 14

V. La mise en route

3. Marquage du lecteur

Il est possible de marquer le baladeur avec:

une gravure avec un <u>Dremel</u>



une étiquette à la dymo



 Des <u>feutres indélébiles</u> mais il faut repasser dessus régulièrement car cela s'efface avec le temps.

VI. La gestion des fichiers avec un ENT



Récupérer, télécharger et transférer des fichiers sons

A) Dans un groupe de travail au sein d'un <u>ENT (Environnement Numérique de Travail)</u>:

PLACE pour les établissements du 54 et du 55 (et du 57 et 88 d'ici 2 ans)



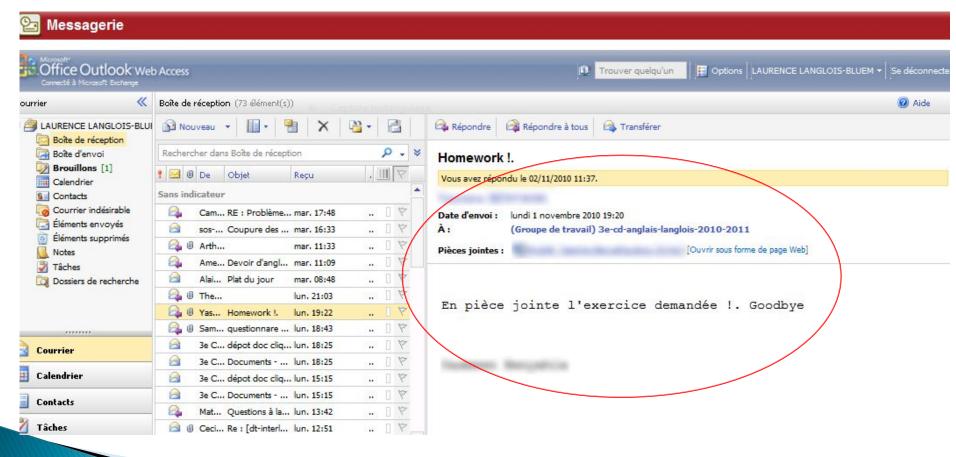
VI. La gestion des fichiers avec un ENT





Récupérer, télécharger et transférer des fichiers sons B) Dans la messagerie au sein d'un ENT

Notre avis : risque de saturation de votre messagerie



VI. La gestion des fichiers avec un ENT

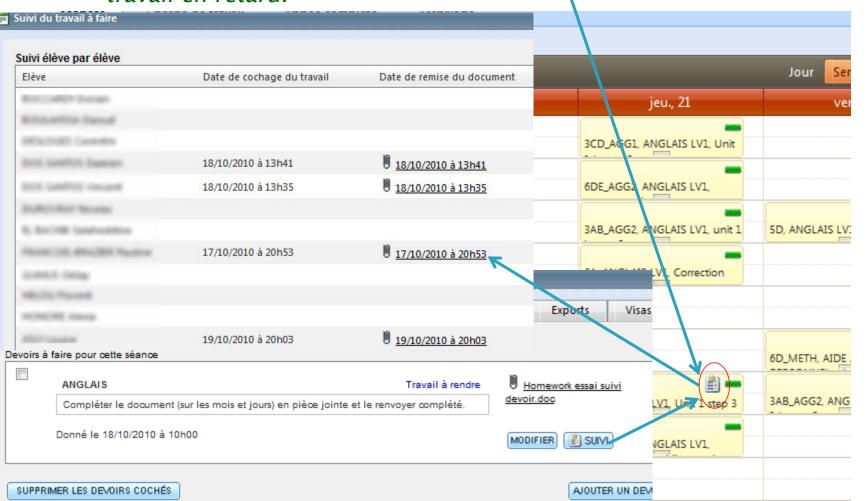




Récupérer, télécharger et transférer des fichiers sons

C) Dans un « casier » du cahier de textes de l'ENT

Notre avis : le professeur est le seul à voir le travail rendu. Mais dès que la séance est passée, le casier n'est plus accessible à l'élève qui rend un travail en retard.



VI. La gestion des fichiers sans ENT

Récupérer, télécharger et transférer des fichiers sons

- Dépôt des données
 - ➤ Duplicateur
 - HUB multiports via un PC et un logiciel de synchronisation tel que <u>scolasync</u> développé par l'académie de Versailles (http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?article311)

Récupération des données

- ➤ Duplicateur ou HUB
- le dépôt du fichier <u>directement sur l'ordinateur</u> (classe) ou portable personnel du professeur
- <u>l'envoi des fichiers par mél</u> (utiliser une adresse mél spécifique)
- le dépôt sur dossier commun de la classe (pour les établissements clients légers du 57) ou sur <u>le réseau des établissements</u>.

VI. La gestion des fichiers sans ENT Récupérer, télécharger et transférer des fichiers sons

- L'académie de Reims a développé un logiciel de ce type gratuit et utilisable par n'importe quel professeur extérieur à l'académie.
- Il ne fonctionne que sous environnement Linux :

http://dialog.ac-reims.fr/baladodiffusion/aide-html/

VI. La gestion des fichiers

Conseils:

Prévoir 1 à 2 séance(s) de manipulation avec les élèves pour les familiariser avec le matériel:

- Pour leur montrer toutes les fonctions du mp3 (réglage son, naviguer dans l'explorateur pour retrouver un fichier, s'enregistrer)
- En salle informatique: montrer comment télécharger, récupérer ou rendre un fichier et le renommer sans oublier d'expliquer les extensions .WAV / MP3, etc. à respecter.
- Pour les utilisateurs de Barthe : il existe des tutoriels vidéos déposés sur l'espace d'échange de l'académie ou en ligne .

Conclusion

- o Cet outil permet de varier les pratiques pédagogiques des enseignants et leur offre de nouvelles perspectives.
- Il permet aussi la mise en valeur de l'importance de l'oral dans l'apprentissage d'une langue.
- Grâce à la variété des activités proposées, il donne souvent une motivation supplémentaire aux élèves.
- o Il faut par ailleurs dédramatiser l'aspect technique de l'utilisation de l'outil. Il n'est pas nécessaire d'être un « pro » en informatique pour se lancer dans l'aventure. Vous pouvez peut-être solliciter votre gestionnaire réseau ou votre référent TICE si vous avez besoin d'aide ou de soutien.
- Cet outil peut également fédérer une équipe d'enseignants autour d'un même projet. Il ne peut qu'encourager la concertation, l'entre-aide et la mutualisation des ressources et des pratiques.